

Tribune libre

Sous ce titre, nous reprenons une initiative de M. Otto Mayer qui avait coutume de publier dans le Bulletin les opinions souvent avisées. parfois discutables, d'hommes du sport, de journalistes ou de simples lecteurs que préoccupait la chose olympique. La lumière jaillit souvent des échanges de vues. Encore faut-il/ pouvoir se rencontrer. Cette tribune est donc ouverte, à laquelle nous inviterons à monter quiconque le voudra bien pour autant qu'il soit animé d'un intérêt positif pour les problèmes de l'Olympisme moderne. Afin que la suggestion de valeur née à Téhéran, que la critique constructive émise à Stockholm, soient connues à Rio de Janeiro ou à Manille, nous inaugurons cette rubrique. Contribuez, amis lecteurs, à l'animer par vos envois d'articles, écrits ou traduits en français ou en anglais. Cette page est la vôtre.

Réd.

La parole aujourd'hui est à M. Jean-François Brisson, rédacteur en chef du « Figaro » à Paris. J.-F. Brisson est passionné de sport et d'olympisme. Il pratique l'un et comprend l'autre avec l'intelligence des êtres de qualité. L'étude qu'il nous livre aujourd'hui est extraite d'un ouvrage en préparation. Elle mérite qu'on s'y arrête car elle est le reflet d'une pensée approfondie et d'une conception coubertinienne de l'Olympisme.

Regard vers l'avenir

« Deux menaces sur les Jeux Olympiques : gigantisme et dégénérescence... »

« Nécessité d'une révolution, d'un sursaut de rigueur pour assagir les Jeux et les ramener à l'échelle humaine. »

« ... Les Jeux Olympiques ne doivent pas suivre le mouvement, mais donner le ton... »

Ces quelques titres situent le thème de l'action menée au long de quatre Olympiades pour une « révision déchirante » dans le sens de la fermeté plutôt que dans celui des concessions.

L'Olympisme est un phénomène à part. Il se constate plus facilement qu'on ne l'explique. *Olympique*, mot magique dont le pouvoir a été expérimenté par combien de marques d'articles de sport!

Et pourtant les jeux sont menacés de mort. Du train où ils vont, ils seront tués par leur succès comme les obèses par leur graisse, trompeuse apparence de la santé.

Deux tendances s'affrontent à leur sujet.

Les révisionnistes qui, dans leur majorité, militent pour l'abandon de ce qu'ils considèrent comme des préjugés périmés. Abattons, demandent-ils, l'archaïque barrière entre amateurs et professionnels aujourd'hui sans signification, renonçons aux faux serments et aux pieux mensonges, vive le réalisme et le « fair play ».

La tendance opposée est celle des conservateurs, inébranlables partisans du statu quo, dont le chef est le très tenace président du Comité International Olympique, l'honorable Avery Brundage, citoyen des Etats-Unis. Son plus fidèle supporter et probable successeur est le Marquis d'Exeter, sujet de Sa Gracieuse Majesté, qui s'illustra aux Jeux Olympiques de 1928 sous le nom de Lord Burghley¹.

¹ Vainqueur du 400 m. haies en 53" 4/10.

Pour eux le danger à éviter est d'introduire le doigt dans l'engrenage des concessions. Ou les Jeux Olympiques doivent s'inspirer d'un idéal dépassant le sport, ou ils n'ont plus de raison d'être.

Entre le laisser-faire proclamé des uns et l'immobilisme des autres, il y aurait place pour une troisième attitude : celle qui saurait allier la fidélité aux principes à l'acceptation d'une nécessaire évolution.

Pour demeurer ferme dans l'application d'un règlement, il faut d'abord le rendre applicable. Quelques retouches suffiraient à l'actuelle définition de l'amateurisme pour que les gardiens de l'Olympisme fussent en mesure d'ouvrir les yeux au lieu de les fermer.

En revanche, c'est bien une révolution qui s'impose dans le domaine des programmes, de l'organisation, de la discipline et même sur une donnée fondamentale, celle que définit la devise : *Citius, altius, fortius*. Postulat sur lequel repose tout l'édifice, cette devise, par erreur initiale d'aiguillage, a engagé les Jeux dans une direction incompatible avec l'idéal élevé professé par son auteur qu'on ne saurait soupçonner d'avoir envisagé l'évocation olympique comme un artifice de mise en scène, son décorum comme une parade foraine. « De plus en plus fort. Entrez, mesdames et messieurs, venez voir nos phénomènes... »

Paradoxalement, pour demeurer fidèle à ce qu'on peut raisonnablement considérer comme l'idéal qui animait Pierre de Coubertin, c'est une véritable révolution qu'il faudrait entreprendre dans l'Olympisme moderne.

Quelle était l'intention première, l'idée de base de ce rénovateur ?



Ces enfants, retourneront-ils à Olympie ?

Une pensée, une voie

Ces quelques phrases clés permettant de dégager une ligne directrice d'une pensée souvent diffuse dont les contradictions ont mis aux prises les exégètes de la doctrine sportive dans le jeu stérile qui consiste à réfuter Coubertin par Coubertin.

« L'Olympisme tend à assembler en un faisceau radieux tous les principes concourant au perfectionnement de l'homme.

» Les Jeux Olympiques ne sont point de simples championnats mondiaux, mais bien la fête quadriennale de la jeunesse universelle, du « printemps humain »... Ils doivent être imprégnés d'histoire, d'art et de philosophie... Ils constituent une manifestation pédagogique, une école de noblesse et de pureté morale autant que d'endurance et d'énergie physiques, mais ce sera à la condition que vous élevez votre concep-

tion de l'honneur et du désintéressement à la hauteur de votre élan musculaire.

» ... Précisément parce que, dans le monde nouveau qui se lève, le sport peut jouer un rôle éminent de progrès et de rapprochement social, nous le voulons plus pur, plus chevaleresque, plus transparent, plus calme.

» La succession régulière des Olympiades doit aider à rythmer la vie sportive, à la contenir et à la préserver contre ses propres excès.

» Avant toutes choses, il est nécessaire que nous maintenions dans le sport les caractéristiques de noblesse et de chevalerie qui l'ont distingué dans le passé, de sorte qu'il continue à faire partie de l'éducation des peuples d'aujourd'hui, ainsi qu'il l'a si admirablement servie dans les temps de la Grèce ancienne. L'humanité a tendance à transformer l'athlète olympique

en gladiateur payé. Ces deux tendances sont incompatibles. » Et comme Coubertin a aussi écrit : « On se montre beaucoup plus fort en reconnaissant une erreur », ce n'est pas le trahir que d'admettre les siennes lorsque l'événement les a démontrées.

Le chemin de la décadence, c'est lui qui le traçait en affirmant : « Chercher à plier l'athlétisme à un régime de modération obligatoire, c'est poursuivre une utopie. Ses adeptes ont besoin de la « liberté d'excès. » C'est pourquoi on leur a donné cette devise : *Citius, altius, fortius*, toujours plus vite, plus haut, plus fort¹, la devise de ceux qui osent prétendre à abattre des records ! »

Il fallait choisir : ou le progrès, la pureté, le perfectionnement, ou le record, la surenchère, les excès.

La devise de Coubertin est devenue le mot magique de l'apprenti sorcier : elle conduisait inéluctablement l'Olympisme à ce que leur rénovateur condamnait, le professionnalisme, dont il affirmait dans son « testament sportif » : « Il faut à tout prix le combattre. »

Première réforme donc, pour la devise une trilogie d'une autre inspiration. Pourquoi pas *Fortius, altius, aptius* pris dans le sens où le progrès visé s'applique à une vertu morale plus qu'à une qualité physique.

Au culte de la vitesse, de la détente, et de la force, on substituerait celui du courage (*fortius*), de l'élévation (*altius*) et de l'harmonie (*aptius*).

La formule tenterait d'orienter les sportifs vers l'équilibre, la valeur humaine et non de leur donner pour modèle le champion toujours plus vélocé, plus bondissant ou plus herculéen, mais qui deviendrait facilement, à la longue, plus laid, plus inutile, plus vaniteux. Car si l'idée du sport doit s'identifier avec celle du record, avec la

¹ En réalité : plus courageux. (Réd.)

curiosité de connaître les limites musculaires d'hommes qui le seront de moins en moins, quelle dérision !

* * *

Si la devise fournit aux Jeux leur postulat de base, c'est le serment qui indique le mode d'emploi, hélas, bien peu observé.

Quel est-il donc ce serment qui a fait couler tant d'encre et suscité tant de parjures ?

Le voici tel qu'il a été modifié en 1961 au Congrès d'Athènes :

« Au nom de tous les concurrents, je promets que nous nous présentons aux Jeux Olympiques en concurrents loyaux, respectueux des règlements qui les régissent et désireux d'y participer dans un esprit chevaleresque pour la gloire du sport et l'honneur de nos équipes. »

A noter que cet engagement solennel et collectif est la répétition symbolique du serment pris par chaque concurrent qui est tenu de signer la déclaration suivante :

« Je soussigné déclare sur l'honneur être amateur et remplir les conditions requises par les Règles Olympiques. »

« Respectueux des règlements qui les régissent » : voilà donc la situation dans laquelle s'affirme la totalité des concurrents avant de se mesurer dans l'arène.

Ce qu'exigent ces règlements, et en particulier le principe fondamental numéro un, l'article 26 de la Charte Olympique, ainsi que les conditions d'admission aux Jeux, tout le monde ne le sait que trop bien.

Ces dispositions dont les mobiles sont certes louables ne seraient défendables qu'assorties d'un contrôle dont la rigueur apparaîtrait quasi policière.

Mieux vaut donc un règlement plus libéral et mieux respecté parce que plus conforme aux impératifs de la haute compétition, et plus adapté à l'évolution sociale.

Changer le règlement, changer le lieu, changer l'esprit...

Définition de l'amateur¹

La définition de l'amateur, modifiée, pourrait être la suivante :

Un amateur est celui qui s'adonne et s'est toujours adonné à la compétition sportive sans en tirer aucun profit matériel.

La pratique du sport ne doit pas être un but d'existence pour un amateur, mais le remboursement du salaire perdu pour la période employée à des compétitions sportives internationales ne constitue pas une violation du statut de l'amateur² si elle n'excède pas au total la durée de 90 jours par an.

¹ Pour mieux marquer une rupture avec les conceptions passées, il y aurait avantage à renoncer aux termes d'« amateurs » et « professionnels » et d'y substituer, par exemple, ceux de « bénévoles » et de « salariés ».

² Cet élément de la définition souhaitée est extrait en grande partie de la proposition faite à la session du C.I.O. à Athènes, en 1961, par la délégation soviétique.

Un amateur ne peut se prévaloir de cette qualification :

- a) s'il n'a pas une situation de base de nature à assurer son existence présente et future;
- b) s'il reçoit ou a reçu une rémunération pour sa participation à une compétition sportive ;
- c) si sa fortune personnelle ou une aide extérieure quelconque lui permet de consacrer au sport un temps excédant celui des loisirs que peut obtenir un travailleur ne bénéficiant pas d'un emploi fictif ;
- d) s'il n'observe pas les règles de la Fédération Internationale du sport qu'il pratique et les dispositions du règlement d'application du présent article.

Cette nouvelle rédaction comporte des atténuations. Les mots « compétitions sportives » substitués à « pratique du sport » marquent l'in-

tention d'accorder la qualité d'amateur à un éducateur ou entraîneur (maître d'armes, etc.), dans la mesure où celui-ci participe en amateur aux compétitions. Le droit au salaire perdu y est également inscrit. Mais d'autres dispositions impliquent un renforcement des contrôles, et la justice sociale exigeait l'assimilation du riche oisif au travailleur « affecté spécial » du sport selon la formule des régimes communistes.

La déclaration sur l'honneur de l'engage, prévue à l'article 34 et contresignée par la fédération compétente, concernant la qualité d'amateur serait donc étayée par un dossier comprenant :

— un certificat d'employeur contresigné par un organisme professionnel ou syndical ; ou une attestation d'un organisme corporatif dans le cas des professions libérales ou commerciales.

Il serait précisé dans cette pièce que l'intéressé exerce normalement son métier et n'a pas pris de congé excédant de plus de deux mois la période des vacances habituelles pour sa profession ;

— pour les étudiants, un certificat des autorités universitaires indiquant que l'intéressé s'est présenté ponctuellement à ses examens et y a obtenu des notes prouvant qu'il accomplissait normalement ses études ;

— le C.I.O. se réserverait le droit, avec l'aide de personnalités qualifiées, de contrôler sur place la compétence professionnelle de quelques concurrents des Jeux, désignés par le sort.

Cérémonial

Le serment serait le suivant :

Nous jurons que nous participons aux Jeux Olympiques en concurrents loyaux, respectueux des règlements qui les régissent et sans autre mobile que notre goût désintéressé du sport.

Pas de changement pour le défilé d'ouverture.

Les concurrents ou concurrentes porteraient, pour disputer les épreuves, le maillot de leur club, sauf dans les épreuves par équipes où ils pourraient revêtir un maillot national.

Pour la cérémonie de clôture, tous les concurrents défileraient revêtus d'un maillot blanc, en tête les titulaires d'une médaille d'or, suivis des titulaires de médailles d'argent puis de bronze.

Les autres concurrents seraient groupés par spécialité, regroupements maintenus pour le défilé devant la tribune d'honneur, après quoi, libre cours serait donné à la joyeuse et fraternelle débandade devenue traditionnelle. Plus d'hymnes nationaux et plus de couleurs hissées au mât lors des cérémonies de remise des prix.

Ne flotteraient au mât que les couleurs des trois nations en tête dans un classement international pondéré, ce classement pouvant être modifié au fil des épreuves.

Classement international pondéré

Sien qu'il n'y ait d'officiel, jusqu'à ce jour, que les classements individuels, les rivalités

internationales se règlent dans un décompte du nombre de médailles. Les modes de classement peuvent être variés à l'infini, mais une seule question demeure : quel est le pays dont les représentants se sont le mieux comportés ? A cette question aux multiples réponses, il serait préférable d'en donner une seule et qui ne soit pas fondée uniquement sur les victoires dans les différentes compétitions, ni même sur le nombre des sélectionnées par nation et sur leur comportement global, ce qui est un premier progrès nécessaire.

A un classement strictement technique, établi arithmétiquement d'après les compétitions du programme, et compte tenu des différences d'effectifs des peuples représentés, il faudrait pouvoir soustraire ou ajouter en fonction d'autres critères.

Quels sont les excès les plus flagrants du sport contemporain ? Spécialisation de plus en plus étroite, qu'il s'agisse du choix de l'épreuve ou de l'emploi du temps du sportif.

Deux correctifs donc à introduire dans le classement compense ou pondéré que nous souhaitons, et même trois.

Les voici :

Le premier se trouverait dans la reprise des concours d'art, qui furent supprimés en raison de leur peu de succès. Les autorités olympiques, il est vrai, étaient mal désignées pour rassembler les talents dans un domaine qui leur était étranger. Mais pourquoi ne pas faire appel, pour la constitution des jurys et le recrutement des concurrents, à l'Unesco ?

Les confrontations poétiques et littéraires sont d'un intérêt discutable, la nécessité des traductions compliquant le choix et aggravant l'arbitraire. Mais le titre olympique décerné à un musicien, un peintre, un sculpteur, un architecte, choisis parmi les meilleurs pourrait acquérir sinon autant de poids que les prix Nobel qui couronnent une carrière, du moins devenir le tremplin d'où s'élanceraient les jeunes talents, une limite d'âge étant fixée pour les concurrents.

Les médailles d'or, d'argent, de bronze, décernées aux artistes et intervenant dans le total des points, apporteraient le premier correctif au classement international.

Le fait que les artistes sont des professionnels aurait, par surcroît, une valeur symbolique ; elle montrerait la distance qui existe, et la différence qui doit subsister, nous l'avons dit, entre deux spécimens d'une essence différente : l'homme de talent et le champion. Les artistes, en tant que créateurs ou interprètes, réalisent ou servent une œuvre et enrichissent de ce fait la collectivité en se consacrant corps et âme à ce qui est à la fois leur vocation et leur métier.

Les gloires du sport, au contraire, ne laissent derrière elles d'autres traces que leur nom sur les tablettes des palmarès et leur image est vite effacée dans le souvenir de leurs admirateurs.

Le deuxième correctif, destiné à lutter contre la tendance excessive à la spécialisation, serait apporté à la suite de trois épreuves supplémentaires disputées le dernier jour, avant la cérémonie de clôture des Jeux, par dix membres de chaque délégation nationale obligatoirement choisis parmi ceux qui ont obtenu les plus hautes récompenses, c'est-à-dire par ordre de priorité : les titulaires de médaille d'or, d'argent ou de bronze ou, à défaut, par les finalistes dans l'ordre de leur classement.

Ces trois épreuves supplémentaires obligatoires seraient successivement :

- un épaulé et jeté aux poids et haltères ;
- un relais dix fois 100 mètres de course à pied ;
- un relais dix fois 50 mètres de natation (style libre pour chaque concurrent), les concurrents ne pouvant y participer qu'après avoir effectué un plongeon simple avant de 5 mètres.

Les deux relais seraient chronométrés, les équipes se mesurant par séries.

Pour l'épreuve des poids et haltères, chaque concurrent apporterait ou retirerait à son équipe des points calculés en fonction du nombre de kilos qu'il aurait pu, ou n'aurait pu, soulever au-dessus ou au-dessous de son propre poids.

Le troisième correctif du classement serait apporté après étude du dossier des dix concurrents sélectionnés par chaque délégation pour les épreuves supplémentaires. Ces dossiers seraient notés suivant un décompte de points (3, 2, 1, 0), les critères étant :

1. Les attestations des employeurs ou des autorités universitaires ou militaires s'il s'agit de concurrents relevant de ces autorités, la qualité du travail fourni n'étant pas seulement considérée, mais aussi la régularité : pas d'absence pour maladie, pas d'absence pour stage ou déplacement sportif en dehors des vacances normalement accordées dans la profession.

2. La note 0 serait attribuée à ceux dont les dossiers incomplets ne permettent pas de se faire une opinion sur leurs activités extra-sportives.

Un classement féminin serait établi séparément suivant les mêmes normes, les épreuves étant limitées à celles de natation, plongeon et de course.

Les correctifs proposés sont, en quelque sorte, des primes à l'être complet, accompli sur le plan social aussi bien que physique. Ils sont lourds de conséquences et susciteraient, n'en doutons pas — si d'aventure le Comité International Olympique les prenait en considération — de vives réactions de la part des fédérations sportives spécialisées, exception faite peut-être pour les trois favorisées (athlétisme, natation, poids et haltères).

Prendre une telle décision affirmerait en tout cas la volonté délibérée de renoncer au culte de la performance (*citius, altius, fortius*) pour s'orienter vers l'équilibre et le perfectionnement (*fortius, altius, aptius*).

Programme restreint

Pour sauvegarder l'esprit des Jeux, une restriction du programme s'impose par l'élimination de tous les sports commercialisés, délibérément orientés vers le spectacle.

Ne pourraient figurer au programme olympique que les sports :

- individuels, ce qui n'exclurait pas les relais et les épreuves d'aviron à plusieurs équipiers ;
- ayant un caractère mondial, c'est-à-dire comptant au moins mille pratiquants dans plus des deux tiers des pays participant aux Jeux ;
- ne faisant pas l'objet de rencontres internationales entre professionnels avec attribution de titres ;
- ne faisant pas l'objet de championnats mondiaux ou d'une autre grande compétition internationale en tenant lieu.

Si certaines fédérations mises dans l'obligation du choix optaient pour les Jeux, les sports olympiques seraient donc : *athlétisme, natation, gymnastique, lutte, poids et haltères, escrime, équitation, aviron, canoë-kayak, voile, tir et pentathlon moderne*.

Le déroulement des Jeux d'été s'effectuerait en deux temps.

Quinze jours avant l'ouverture, les concurrents disputerait sur le territoire du pays organisateur le premier tour des éliminatoires. Conformément au principe selon lequel « l'essentiel est de participer », les éliminés auraient donc couru leur chance et leur participation serait symbolisée par la présence au défilé d'ouverture qui serait aussi pour eux celui de clôture...

Le déroulement des Jeux, ainsi allégés, n'excéderait pas la durée d'une semaine, sans que le pays organisateur pâtisse d'une éventuelle privation de recette. Liberté lui serait en effet donnée de répartir les épreuves qualificatives aux villes de son choix, ainsi que d'y adjoindre des tournois préolympiques — avec attribution de coupes et non plus de médailles — pour des sports hors programme susceptibles d'obtenir un succès d'affluence ¹.

Ce partage faciliterait la concentration de toutes les épreuves des Jeux (aviron, voile, canoë-kayak, équitation et tir exceptés) dans le grand stade rustique aménagé en pleine nature pour donner naissance à une moderne cité d'Olympie.

Retour à Olympie

A programme restreint, site rustique.

Retour aux sources, non au lieu, mais à l'esprit d'Olympie, retour par soustraction.

Soustraction définitive du rassemblement des meilleurs sportifs du monde aux agglomérations urbaines tentaculaires et toxiques ; la ville s'effacerait devant la province, ou la région.

¹ Voici ce que préconisait Coubertin : « Les Jeux doivent être réservés aux individus et non aux nations. Mais il est souhaitable que des tournois de sports d'équipe soient organisés à l'occasion des Jeux Olympiques mais non dans le cadre de ceux-ci. »

C'est l'atmosphère d'une fête champêtre, celle du printemps humain selon le vœu de Coubertin, qui serait à recréer autour de ce qui n'était déjà plus, au dire d'Hébert, qu'une foire internationale du muscle.

Pour cela un large périmètre en pleine nature, le plus loin possible de la ville. Un stade rustique du type cratère comme le premier en date : un trou et ses remblais formant gradins¹.

Cette unique enceinte abriterait toutes les confrontations. Pas de salles couvertes, la piscine voisinerait dans le stade avec la piste. Contre les intempéries, une mince couverture supportée par

¹ Un architecte, et non des moindres : Guillaume Gillet, avait déjà donné forme à cette rêverie en réalisant la maquette d'un stade cratère qui, à l'époque où l'on croyait encore à la possibilité pour Paris d'obtenir l'organisation des Jeux de 1968, aurait pu être le centre d'un majestueux parc des sports dans le Bois-de-Vincennes. Son utilisation spectaculaire massive n'aurait duré que l'espace des Jeux ; il aurait ensuite été ramené à des dimensions plus modestes. La photographie de cette maquette fut publiée dans le « Figaro » du 28 déc. 1959.

A noter également que pour la première fois, une région, celle de Bâle-Mulhouse-Fribourg, s'est portée candidate pour les Jeux de 1972.

des câbles tendus à partir d'un oculus. Pas de routes alentour, pas de circulation automobile. Pour les concurrents, pour les spectateurs, des camps, villages de toiles ou constructions légères. Seules concessions au siècle et au progrès, l'hygiène et les transmissions : eau, électricité, téléphone.

Les images télévisées atteindraient à domicile les inséparables du confort ; ne seraient présents que les jeunes et les vrais sportifs, sélectionnés par leur aptitude au plein air et au déplacement pédestre.

Ce cadre bucolique et sans apprêt s'harmoniserait avec une réduction des cérémonies, hymnes, étendards, que compenserait avantageusement un surcroît de gaieté, d'enthousiasme et de fraternité.

Une fois éteinte la flamme olympique, le silence revenu et la foule dispersée, la vie continuerait.

Une cité nouvelle, née des Jeux, se développerait au gré des circonstances.

Elle garderait le nom d'Olympie.

Hier et demain

A l'âge de l'exploration cosmique et de la désintégration de la matière, on ne s'étonne plus de rien. Parmi les stupéfiants progrès dans la connaissance de l'infiniment grand et de l'infiniment petit, les quelques centimètres, les quelques dixièmes de seconde, ou les quelques kilos rognés par les champions paraissent dérisoires.

Les records peuvent aller *citius, altius, fortius*, le public les enregistre désormais d'un œil blasé. Un nationalisme rétrograde, et auquel l'évolution du tiers monde et l'indépendance des jeunes Etats africains donnent un regain provisoire, soutient encore l'intérêt dans la course aux médailles ouverte entre les pays représentés dans l'arène olympique, mais ce ressort, espérons-le, se détendra aussi.

Tokyo, en attendant, a marqué sans doute un paroxysme. L'organisation modèle, réussie au prix d'un effort économique sans précédent, s'est traduite par un nouveau dépassement dans le gigantisme (20 sports, 914 médailles, 6000 concurrents) et une accentuation de la déviation.

Jusqu'à Mexico, peu d'espoir du franc coup de barre qui ramènerait le vaisseau olympique sur son cap.

Avec son exubérance latine et son sens de l'improvisation le Mexique relèvera sans doute le gant de la surenchère. De plus en plus fort, de plus en plus grand, de plus en plus cher. Voilà désormais l'adaptation moderne du funeste *citius, altius, fortius*.

C'est donc à 1972 qu'il faut songer. Moscou, dont les chances sont les meilleures, saurait-il donner au monde l'exemple salutaire du retour à la mesure ?

Attendons et travaillons. Travaillons l'opinion puisque c'est notre métier. La candidature probable de la région de Bâle est un excellent précédent.

Les rêves parfois se réalisent. Pourquoi celui dont j'ai esquissé les contours serait-il plus fou que d'autres auxquels on ne croyait guère avant qu'ils ne prissent forme sous nos yeux ? En 1894, la résurrection des Jeux de l'Antiquité n'était-elle pas aussi une chimère ?

L'austérité champêtre, on la retrouverait donc loin de la ville, dans ce stade en terre que des jeunes volontaires seraient venus creuser au pic, à la pelle et à la sueur de leur front sans autre rémunération qu'une place sur les gradins pour la durée des Jeux.

La fraternité, on la cimenterait dans ce vaste campement de vacances où concurrents et spectateurs vivraient côte à côte dans la simplicité rustique de la nature.

Car, dans la manifestation olympique, la dominante c'est l'idée de Jeu. Elle est d'abord un jeu quel qu'en soit l'enjeu. Une libération joyeuse et non une contrainte. Et la règle de ce jeu veut qu'on s'engage dans la lutte corps et âme en sachant qu'on joue à se surpasser, à reculer ses limites, que le résultat n'a pas grande importance et qu'une même estime, une même amitié, entourera vainqueurs et vaincus.

L'atmosphère des rencontres devrait être celle qu'on retrouve chaque année au bord de la Tamise pour la « boat race » entre Oxford et Cambridge.

Les Jeux Olympiques auraient une autre portée ramenés à l'échelle humaine, c'est-à-dire à

la dimension d'un rassemblement de jeunes hommes et jeunes femmes venus des quatre coins du monde et choisis pour leur caractère exemplaire et représentatif. Exemplaires parce que limités à la catégorie de ceux qu'on peut encore qualifier d'amateurs dans la mesure où le sport n'est pour eux ni un but d'existence, ni un gagne-pain même provisoire; représentatifs, parce que sélectionnés dans la proportion réglée par le comportement de l'ensemble des sportifs de leur pays. *(Un chapitre complémentaire consacré à ce point paraîtra dans un prochain bulletin.)*

Les records ? Il y a d'autres championnats pour les établir. On n'en tiendrait même pas la comptabilité. Pour éviter la tentation, les distances des courses, le règlement des épreuves seraient modifiés à chaque Olympiade, et les athlètes courraient pieds nus sur l'herbe.

Avant la clôture, au cours de la dernière journée, les épreuves supplémentaires prévues pour le classement international pondéré pourraient même être agrémentées de jeux improvisés. Parcours avec obstacles variés, sauts combinés, lancers d'adresse dont les vainqueurs interviendraient au classement général. C'est ainsi dans la détente et la gaieté que s'écouleraient les heures précédant le défilé de clôture et l'extinction de la flamme, signal de la séparation.

Rien ne laisse penser que ce renouveau de l'esprit olympique serait indifférent au public que laisserait plutôt la monotonie des exploits phénoménaux de champions que l'avenir, si rien ne change, annonce de moins en moins humains, de plus en plus mécanisés, de plus en plus spécialisés.

Jean-François Brisson.